République Française
Département : DROME
Arrondissement : Die
SAINTE CROIX - 26 - Commune

Procès verbal

Le mercredi 22 juillet 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Nadine MONGE.

Secrétaire de la séance : Stéphane ARCHINARD

Présents : Nadine MONGE, Stéphane ARCHINARD, Danièle LEBAILLIF, Thierry BIZOUARD, Jannette GARCIN, André POULET, Thomas ACHARD, Stéphanie DELVALLE, Marine HOTTE
Représenté : Vanessa FLAN représentée par Marine HOTTE
Absent et excusé : Christian LAMBERT

Ordre du jour *:*
- Délibération CDI agent d'animation
- Délibération devis Liotard branchement eau et assainissement
- Délibération devis lamier
- Délibération désignation délégué SDTV
- Délibération devis informatique

Questions diverses :
- Prolongation de l'arrêté d'interdiction de l'accès aux espaces forestiers suite aux risques d'incendies.
- Départ de l'employé communal.

Approbation du PV du dernier conseil municipal du 24 juin 2026

VOTE : 10 VOIX POUR

Délibérations du conseil *:*

DEVIS INFORMATIQUE (N° DE_026_2026)

Le matériel informatique est vieillissant et Windows 10 passe au 11.

Nous avons reçu deux propositions de devis :

- Un premier venu de la CCD du Diois pour un montant de 478€ TTC. Il s'agit de matériel reconditionné, sans aucune installation et en ne sachant pas qui contacter en cas de problème.
- Nous avons demandé un devis à Pulsat, pour un montant de 1 098.32 € HT qui assure l'installation et le suivi si nécessaire. Il s'agit de matériel neuf et sous garantie.

Le conseil valide le devis de PULSAT.

Délibération : adoptée

DEVIS LAMIER (N° DE_024_2026)

Il est nécessaire de faire passer un lamier sur certains chemins de la commune, afin d'optimiser la taille aux bords des chemins.

Un devis de M. BARNARIE Frédéric a été présenté pour 2020 € HT.

Le conseil municipal valide le devis.

Délibération : adoptée

DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE, EPCI CC DU DIOIS POUR PARTICIPER A L'ELECTION DES DELEGUES DU COMITE SYNDICAL (N° DE_025_2026)

Madame le Maire, expose que par courrier en date du 05 mars 2026, Madame la Présidente du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL de la TÉLÉVISION de la DRÔME dont la commune est membre, sollicite la désignation de deux représentants pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Comité syndical.

Ce Comité est notamment composé des collèges :
Collège A pour les communes regroupée dans un Territoire Local de Télévision
Collège B pour les EPCI.

Une fois désignés par les communes et EPCI, les représentants de ces collèges seront convoqués par la Présidente du SDTV 26 afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein du Comité syndical.

Ainsi, les collèges désignerons, un délégué titulaire et un délégué suppléant, dans la limite de quinze délégués titulaires et quinze délégués suppléants.

Conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation des représentants doit porter exclusivement sur des membres du Conseil municipal.

La désignation des représentants a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, ou après deux tours de scrutin infructueux, à la majorité relative. Le Conseil municipal, Conseil Communautaire peut cependant décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret.

****

Ont obtenu les suffrages suivants :

- M. BIZOUARD Thierry : 10 voix
- Mme FLAN Vanessa : 10 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, le Conseil Communautaire :

DESIGNE en qualité de représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL de la TÉLÉVISION de la DRÔME :

- Titulaire : BIZOUARD Thierry né le 25/09/1962 / tbizouard26@gmail.com / 192 Route de la Soie 26150 SAINTE-CROIX
- Suppléant : FLAN Vanessa née le 07/03/1981 / vanessaflan44@gmail.com / 2 impasse des ursulines 26150 SAINTE-CROIX

AUTORISE Madame le Maire, à notifier la présente délibération à Madame la Présidente du SDTV 26 ;

CHARGE Madame le Maire, de l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

DEVIS LIOTARD BRANCHEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT (N° DE_023_2026)

Nous avons une demande d'un habitant pour un branchement de compteur d'eau et de raccordement à l'assainissement.
Nous avons un devis de l'entreprise LIOTARD pour le raccordement à l'eau potable de 2 190.00 € HT et le raccordement à l'assainissement pour un montant de 1 665.00 € HT soit un total de 3 855.00 € HT.

Le conseil valide le devis pour la somme de 4035 € HT incluant l'installation de chantier pour un montant de 180€.

Délibération : adoptée

CONTRAT AGENT D'ANIMATION CDI (N° DE_022_2026)

Le contrat en CDD de l'agent d'animation territorial arrive à la fin des 6 ans le 31 août 2026.

L'annonce de recrutement a été publiée. Nous avons décidé de proposer un contrat en CDI qui démarrera au 1er septembre 2026.

L'ensemble du conseil municipal valide la personne qui est en fonction et la recrute en CDI..

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

Arrêté prolongé

Au vu des circonstances, suite aux incendies, nous avons pris hier un nouvel arrêté annonçant la prolongation du précédent concernant l'interdiction de circulation dans les massifs forestiers.
Dès que la météo sera plus favorable l'interdiction sera levée.

Départ de l'employé communal.

Il part en vacances les deux prochaines semaines, les conseillers prennent la relève.
Notre employé communal nous a signalé son intention de quitter son emploi au sein de la commune.

Fin de séance 20h45

Nadine MONGE	Stéphane ARCHINARD
Président de séance	Secrétaire de séance